



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 10987

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation d'une communauté de montagnards d'ethnie hmong, au Laos. Ce peuple, qui a combattu auprès des Français dès le début de l'occupation japonaise en 1940, puis contre les forces vietminh, jusqu'en 1954 (ce sont eux qui récupérèrent les survivants français après la bataille de Dien Bien Phû) feraient l'objet, selon certains observateurs, d'une véritable « extermination ». Selon un recensement établi par le chef de ce groupe, cette communauté serait passée de 8 172 membres en 1989 à 781 en 2004. Aussi, face à cette situation, il lui demande de lui faire part de la position de la France sur ce dossier et de lui indiquer si, le cas échéant, des interventions en faveur de la communauté hmong auprès du gouvernement du Laos, sont envisagées.

Texte de la réponse

La situation de la population Hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce message a été rappelé tout dernièrement par le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, M. Jean-Marie Bockel, lors de son entretien avec le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères laotien, M. Thongloun Sisoulith, en marge de la conférence ministérielle de la francophonie qui s'est tenue à Vientiane à la fin du mois de novembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité Hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question Hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10987

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7154

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 734